

1. Identification du pouvoir adjudicateur

Commune de Villeneuve-Loubet

Hôtel de Ville / Place de la République - 06270 VILLENEUVE LOUBET (France)

Téléphone fixe : 04 92 02 60 31 / E-mail : juridique@mairie-villeneuve-loubet.fr

Adresse Internet de l'acheteur public : www.villeneuveloubet.fr

Adresse Internet du profil d'acheteur : www.marches-securises.fr

2. Procédure de passation

Marché public passé selon une procédure adaptée en application des articles L. 2123-1, R. 2123-1 et suivants du Code de la Commande Publique.

La procédure d'achat du présent avis est couverte par l'accord sur les marchés publics (A.M.P.)

L'acheteur public n'agit pas pour le compte d'autres acheteurs publics.

3. Objet du marché et caractéristiques principales

Le marché a pour objet l'acquisition (avec installation sur site), la maintenance de photocopieurs numériques multifonctions à destination des services municipaux et d'une solution de gestion de parc de reprographie.

Codes CPV :

30120000 Photocopieurs et matériel d'impression offset

50313100 Services de réparation de photocopieurs

50313200 Services d'entretien de photocopieurs

Conformément aux articles L. 2125-1, R. 2162-1 et suivants, ainsi que R. 2162-13 et R. 2162-14 du Code de la Commande Publique, le présent marché sera conclu selon la technique d'achat de l'accord cadre exécuté au fur et à mesure de l'émission de bons de commande, sans négociation ni remise en concurrence préalable et ce dans les proportions suivantes :

Maximum sur la durée initiale du marché (02 ans) : 140.000 Euros H.T

Maximum annuel en cas de reconduction annuelle : 70.000 Euros H.T

Dans ce cadre, selon le bon de commande émis, il appartiendra au Prestataire d'assurer la mise à disposition de techniciens disposant des qualifications énumérées ci-après :

Installation :

- Livraison par un technicien agréé par le constructeur,
- Mise en service de l'appareil et de toutes ses fonctions,
- Configuration et installation sur le réseau de la Mairie (en lien avec le service informatique municipal,
- Enlèvement du matériel remplacé,
- Formation sommaire de prise en main de l'appareil par le technicien pour le personnel utilisateur.

Maintenance préventive et corrective :

Dans ce cadre, le Titulaire devra proposer une solution de gestion du parc de photocopieurs de la Ville.

Cette prestation comprend la maintenance des matériels livrés et des équipements déjà en place dans la Collectivité, à savoir quarante-sept (47) machines de marque Konica, Sharp, Kyocera, Xerox, Triumph, Ricoh et Canon.

Plus précisément, les opérations à mener portent sur :

- Une maintenance préventive incluant des visites d'entretien prévues tous les trois (3) mois,
- Une maintenance corrective en cas de panne incluant les pièces détachées, la main d'œuvre, les déplacements et tous les consommables (toner, agrafes...) des photocopieurs dans les divers services municipaux de la Commune,

En application de l'article L. 2113-11 du Code de la Commande Publique, le présent marché n'est pas alloué par l'Acheteur Public. Ce choix se motive principalement par le fait que la dévolution en lots séparés n'est pas compatible avec les prestations faisant l'objet du présent marché. Par ailleurs, cela entraînerait le risque de rendre techniquement difficile l'exécution des prestations. Il convient de tenir également compte des conséquences potentielles d'un allotissement sur le coût financier du marché.

Dans ce cadre, le marché prendra effet à compter de la date de sa notification pour une durée deux (02) ans fermes.

Une reconduction expresse sera possible une (01) fois pour une période équivalente à un (01) an.

Conformément à l'article R. 2151-8 du Code de la Commande Publique, il est précisé que les variantes sont acceptées.

4. Conditions de participation

Le marché sera attribué, soit à un titulaire unique, soit à un groupement d'opérateurs économiques conjoint ou solidaires.

En cas de groupement, les candidatures et les offres sont présentées soit par l'ensemble des membres du groupement, soit par un mandataire qui justifie des habilitations nécessaires pour représenter les autres membres du groupement.

Un même opérateur économique ne peut pas être mandataire de plus d'un groupement pour un même marché public.

En vertu de l'article R. 2151-7 du Code de la Commande Publique, il est interdit aux candidats de présenter plusieurs offres en agissant à la fois en qualité de candidat individuel et de membres d'un ou plusieurs groupements.

En respect du Code de la Commande Publique, l'Acheteur Public a pris la décision d'examiner les offres avant les candidatures.

Dans ce cadre, conformément aux dispositions de l'article R. 2144-4 du Code susmentionné, l'Acheteur Public n'exige que du seul candidat auquel il est envisagé d'attribuer un des lots composant le marché public que ce dernier justifie ne pas être dans un cas d'interdiction de soumissionner.

L'examen de la candidature s'opérera en respect des articles L. 2141-1 et suivants du Code de la Commande Publique ; ainsi que des articles L. 2142-1, R. 2143-1 et suivants, R. 2144-1 et suivants du même Code.

L'offre la mieux classée sera retenue à titre provisoire en attendant que le candidat putatif transmette, sur invitation de l'Acheteur Public, les documents référencés dans le dossier de consultation.

5. Examen des offres

Les offres seront jugées, lot par lot, en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération :

1. Valeur technique (60%) – le jugement de ce critère s'opérera par le biais de sous critères dont le détail figure dans le Dossier de consultation (D.C.E.) tenu à disposition des candidats.
2. Offre financière proposée (40%).

6. Retrait des dossiers de consultation/modalités de remise des offres

Conformément aux articles R. 2132-7 et suivants du Code de la Commande Publique, l'Acheteur Public met à disposition le dossier de consultation par voie électronique, sur le profil d'acheteur suivant :

<https://www.marches-securises.fr> / Mot-clé : Villeneuve Loubet

En respect du droit de la commande publique, la Commune assure la mise en œuvre d'une dématérialisation totale de ses procédures de marchés publics.

Il sera donc demandé aux candidats de remettre l'intégralité de leur offre par voie électronique via le profil d'acheteur mentionné ci-avant.

Les offres transmises par toute autre voie que la voie dématérialisée seront déclarées irrégulières et rejetées.

Conditions et mode de paiement : Le site d'accès est libre après inscription gratuite

Les frais d'accès au réseau sont à la charge de chaque candidat.

Date limite d'obtention des Dossiers de Consultation : Lundi 07 mars 2022 à 11 heures 00.

7. Modalités essentielles de financement et de paiement.

Conformément aux dispositions des articles L. 2191-1 et suivants Code de la Commande Publique, l'exécution financière du marché s'opérera dans les conditions suivantes :

Les prestations seront financées sur les fonds propres du budget communal.

Les prestations seront payées, au(x) Titulaire(s) et au(x) sous-traitant(s) de premier rang éventuel(s), dans les délais fixés par les articles L. 2192-10, R. 2192-10 et suivants du Code de la Commande Publique ; à savoir, par mandat administratif après service fait à compter de la réception d'une demande de paiement dans un délai global de trente (30) jours.

Les modalités d'application de l'article en question sont précisées par le Décret modifié n°2013-269 du 29 mars 2013 relatif à la lutte contre les retards de paiement dans les contrats de la commande publique.

8. Date limite de remise des offres

Le lundi 07 mars 2022 à 11 heures 00.

9 Procédure de recours

Instance chargée des procédures de recours : Tribunal administratif de Nice – 18, avenue des fleurs - 06000 Nice, Tél. : 04 89 97 86 00 / courriel : greffe.ta-nice@juradm.fr.

Service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours : Greffe du tribunal administratif de Nice – 18, avenue des fleurs - 06000 Nice, Tél. : 04 89 97 86 00 / courriel : greffe.ta-nice@juradm.fr

10. Renseignements complémentaires

La langue dans laquelle les dossiers devront être rédigés est : Le Français.

En application de l'article R. 2143-16 du Code de la Commande Publique, si les documents fournis par le candidat ne sont pas rédigés en langue française, ils doivent être accompagnés d'une traduction en français.

Pour obtenir tout renseignement complémentaire, les candidats devront obligatoirement adresser leurs demandes par voie électronique, via le profil d'acheteur : <https://www.marches-securises.fr>

Le délai minimum pendant lequel le soumissionnaire est tenu de maintenir son offre est de 120 jours à compter de la date limite de réception des offres.

11. Date d'envoi de l'avis à la publication

Le 9 février 2022